

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2015****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

**Présents :** M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. PEDRON, M. BARAT, Mme GREGOIRE, M. MALECOT - Adjointes ; M. AMIOT, M. COADIC, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. BREGAINT, Mme EGAUX, M. LEPORT, Mme PINÇON, M. MERCIER, M. CHALIGNE, Mme HERY, M. LEROY - Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme ROUYEZ (représentée par Mme FONTMORIN), Mme COUAPEL (représentée par Mme GREGOIRE), M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. ROTA (représenté par M. REHEL), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par M. BREGAINT), M. POULAIN (représenté par M. LEPORT), Mme LAVERDUNT (représentée par M. PEDRON), Mme FRONTEAU (représentée par Mme MACE), Mme HUCHET (représentée par M. CHALIGNE), Mme GRACE (représentée par M. MERCIER).

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 19 décembre 2014 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

**1. Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale, Mme Soïzick PINÇON.**

Le Conseil Municipal :

- vu l'article L.270 du Code électoral,
- considérant la démission pour raisons personnelles de Mme Mariline MORADEL,
- **procède** à l'unanimité à l'installation de Mme Soïzick PINÇON en remplacement de Mme Mariline MORADEL.
- **entérine** le nouveau tableau du Conseil Municipal.
- **désigne** Mme Soïzick PINÇON membre du C.C.A.S en remplacement de Mme Mariline MORADEL

**2.a- Réaménagement et modernisation du restaurant scolaire de l'école publique : adoption de l'A.P.D.**

Le Conseil Municipal :

- **valide** à l'unanimité le programme de réaménagement et modernisation du restaurant scolaire de l'école publique Louise Michel au stade A.P.D, le montant total prévisionnel des travaux étant estimé à 642 000 € H.T.
- **autorise** en conséquence le Maire à poursuivre ce programme.
- **autorise** M. le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour ce programme (DETR, Région, Département, Pays,...).

**2.b- Réaménagement et modernisation du restaurant scolaire de l'école publique : demande de subvention au titre de la D.E.T.R.**

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel de ce programme :

Dépenses (en € H.T)		Recettes	
- Maîtrise d'oeuvre :		- Autofinancement	300 000
- études bâtiments (8,5%)	46 070	- Emprunt	209 970
- études aménagements cuisine (forfait)	9 500		
- Travaux	572 000	- Subvention DETR :	
		- Travaux	162 600
- Acquisition matériels et mobiliers	70 000	- Equipements	25 000
<b>Total :</b>	<b>697 570</b>	<b>Total :</b>	<b>697 570</b>

Le Conseil Municipal :

- vu l'approbation de l'A.P.D. du programme de réaménagement et modernisation du restaurant scolaire de l'école publique Louise Michel par délibération n° 2015/002 du 29 janvier 2015.
- **sollicite** à l'unanimité auprès de l'Etat la subvention susceptible d'être accordée au titre de la D.E.T.R pour le programme sus-visé d'un montant prévisionnel, stade A.P.D., de 697 570 € H.T.
- **arrête** le plan de financement dudit programme tel que présenté ci avant.

### **3. Terrain synthétique - réalisation des équipements annexes : validation de l'Avant Projet Définitif.**

Le Conseil Municipal :

- **valide** le programme d'équipements sanitaires et vestiaires intégré à la réalisation du terrain de football synthétique, programme au stade A.P.D, dont le montant prévisionnel est estimé à 206 000 € H.T.  
*Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery, J-L. Leroy et G. Grace.)*
- **autorise** en conséquence M. le Maire à poursuivre ce programme.

### **4. Effacement des réseaux aériens rue de Paris : demande de subvention auprès du S.D.E 35.**

Le Conseil Municipal :

- **émet** à l'unanimité un avis favorable de principe quant à l'engagement de ces travaux d'effacement des réseaux aériens rue de Paris, concomitamment au programme d'aménagement de cette voie.
- **sollicite** en conséquence auprès du S.D.E 35 la réalisation d'une étude détaillée du secteur dit « tranche conditionnelle ».

### **5. Aménagement urbain rue Monseigneur Robin : adoption du D.C.E et engagement de la consultation.**

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité le D.C.E du programme d'aménagement urbain de la rue Monseigneur Robin.
- **décide** en conséquence d'engager la consultation selon la procédure M.A.P.A.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **6. Aménagement du Parc d'Activités Les Rolandières 5 : adoption du D.C.E et engagement de la consultation.**

Le Conseil Municipal :

- **valide** à l'unanimité le D.C.E du programme de création du Parc d'Activités des Rolandières 5.
- **décide** en conséquence d'engager la consultation selon la procédure M.A.P.A (marché à procédure adaptée).

### **7. Ouverture des marchés de l'énergie : adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'électricité créé par le S.D.E 35.**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que l'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités territoriales, comme cela a été mené l'année passée pour la fourniture de gaz naturel, de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité. L'intérêt pour les communes est de se fédérer en groupement d'achat.

Conformément à ses statuts, le syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du S.D.E 35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité.

Le comité syndical du S.D.E 35, réuni le 09 décembre 2014 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération.

Celle-ci à une durée permanente.

La commission d'appel d'offres est celle du S.D.E 35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité.

L'exécution des marchés est assurée par la commune adhérente.

Le Conseil Municipal :

- vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- vu le Code général des collectivités territoriales,

- vu la délibération N°Com\_2014/11-18/07 prise par le comité syndical du S.D.E 35 le 18 novembre 2014, décidant de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'électricité,
- vu la délibération N°Com\_2014/12-09/06 prise par le comité syndical du S.D.E 35 le 9 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes de fournitures d'électricité,
- vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité du S.D.E 35 annexé à la présente délibération,
- considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Dol de Bretagne d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- **décide** d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité.  
*Résultat du vote : 28 voix pour ; 1 voix contre (S: Pinçon).*
- **autorise** l'adhésion de la commune de Dol de Bretagne au groupement de commandes de fournitures d'électricité.
- **autorise** M. le Maire à signer la convention de groupement.
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Dol de Bretagne.

#### **8. Rue de la Fontaine Roux : alignement cadastral à réviser.**

Le Conseil Municipal :

- vu le code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,
- vu le plan d'alignement de la commune,
- considérant l'alignement devenu inadapté de la rue de la Fontaine Roux,
- **décide** à l'unanimité de modifier l'alignement de la rue de la Fontaine Roux.
- **décide** en conséquence l'ouverture d'une enquête publique nécessitée par le classement-déclassement des terrains du domaine public communal frappés d'alignement de la rue de la Fontaine Roux.
- **autorise** M. le Maire à nommer un commissaire-enquêteur.

#### **9. Informations diverses : marchés à procédure adaptée (M.A.P.A).**

##### Assainissement :

Mission de Maîtrise d'œuvre extension/ réhabilitation du réseau :  
confiée au cabinet d'étude ATEC Ouest pour un montant de 13 000 € H.T.

##### Programme R.L.P - signalétique :

Mission d'étude confiée à CITADIA Conseil d'Angers pour un montant de 14 975 € H.T.

Pour affichage le 03 février 2015.

Le Maire,  
Denis RAPINEL

